



Déclaration Liminaire au CDAS du 26 novembre 2019

Monsieur le Président,

La DGFIP subit des restructurations et des réformes permanentes depuis maintenant trois décennies. Dans un avenir proche, elle va encore subir un plan social jamais atteint en France. En effet, d'ici la fin du quinquennat, 30 000 emplois sont encore menacés, conséquence des suppressions de missions, déménagements de services vers la province, géographie revisitée, externalisations, privatisations. Tel est l'avenir de cette Direction et de ses agents.

La remise en cause de nos missions, de nos emplois, de nos réseaux, les attaques contre le statut et les droits des agents de la fonction publique sont devenus les leitmotiv du gouvernement quand nous n'entendons pas carrément des propos insultants de la part des ministres. Dans ces conditions, l'action sociale doit être plus que jamais renforcée pour venir en aide à tous les agents. Elle doit jouer son rôle de cohésion sociale avec des budgets à la hauteur des besoins. Pourtant, force est de constater que ceux-ci sont en baisse année après année.

L'EPAF, qui doit proposer des colonies de vacances et des vacances pour tous, dont nous disions par le passé qu'elle était un fabriquant de bonheur, a perdu cette vocation : les tarifs pratiqués de moins en moins sociaux, les schémas de transport ubuesques et de plus en plus coûteux pour les familles, s'assimilent désormais à un parcours du combattant, qui ne peut que nuire à la cohésion sociale et entraîner une désertion d'EPAF. C'est pourquoi Solidaires Finances s'inscrit dans une démarche de redynamisation d'EPAF avec des tarifs sociaux pour tous.

L'ALPAF, qui menait jusqu'à maintenant une politique de réservation de logements intelligente, se trouve, comme tous les bailleurs sociaux, empêchée de mener à bien sa mission dans l'attente de textes sur la loi ELAN qui est une loi régressive.

En ce qui concerne l'AGRAF, s'agissant de la restauration, un groupe de travail qui traite de l'ensemble du sujet et non de points isolés est réclamé depuis longtemps déjà. Beaucoup reste à faire pour atténuer toute discrimination entre agents parisiens et les autres. Au sein même de notre département des Alpes-Maritimes, nous notons de grandes disparités de tarifs entre les différentes associations.

S'agissant des délégations départementales d'action sociale, elles sont un formidable outil de proximité et de relais de l'action sociale. Elles doivent être en particulier utiles pour développer auprès de tous les actifs et retraités la notoriété des associations, leurs actions, leurs prestations et participer activement à l'organisation de ces prestations. C'est pourquoi, restant attachées à ce réseau de proximité, nous nous opposerons dans ce département à toute velléité de regroupement des délégations ou de régionalisation. La redynamisation de l'action sociale et des prestations passe par un dialogue social de qualité, et une transparence à l'égard des organisations syndicales. L'enquête réalisée auprès des agents en 2019 démontre que les besoins sont criants que ce soit en matière de logements, de crèches et en structures de restauration.

Dans un contexte particulièrement dégradé en matière de conditions de travail, il serait préjudiciable de fragiliser l'action sociale qui reste un élément essentiel de cohésion sociale.